

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

SEANCE DU 30 JUILLET 2026

Transmission en Préfecture	31 Juil. 2026
----------------------------	---------------

L'an deux mille vingt-six, le trente juillet à neuf heures, se sont réunis à l'usine du Muy – RD25 - Quartier RABINON - 83490 LE MUY, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 23 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

PRESENTS :

CAVALLIER François - LONGO Gilles - MURATET Jacques - PLANTAVIN Christelle - COLOMAR Pierre - DECARD Guillaume - SAILLET Jérôme - CAYMARIS Alain – CARROZZA François – KLINHOLFF Jean-Pierre - GERMAIN Jean-Marc

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

VACQUIER Romain par LONGO Gilles

ABSENTS : CHANIOL Philippe - GIRARDIN Jean-Philippe

SECRETAIRE DE SEANCE : PLANTAVIN Christelle

DELIBERATION N° 2026-019	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST
-------------------------------------	--

En vertu des dispositions de l'article 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des EPCI.

Le Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE) a installé lors de sa séance du 12 mai 2026 son comité syndical, composé de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants respectivement pour Dracénie Provence Verdon Agglomération et la Communauté de Communes du Pays de Fayence, et de dix délégués titulaires et dix délégués suppléants pour Estérel Côte d'Azur Agglomération.

En date du 4 juin 2026, Estérel Côte d'Azur Agglomération a délibéré pour apporter des modifications concernant trois délégués désignés pour le SEVE.

Mme GERMAIN Pascale et Mme TESSONNEAU Pascale (titulaires) ont été remplacées par M. GERMAIN Jean-Marc et M. CARROZZA François.
M. DEBAISIEUX Nicolas (suppléant) a été remplacé par M. MILLANELLO Alain.

L'Assemblée est invitée à prendre acte des modifications susmentionnées et à installer les nouveaux délégués du SEVE dans leurs fonctions.

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération d'Estérel Côte d'Azur Agglomération en date du 4 juin 2026 ;

PREND ACTE du remplacement de Mme GERMAIN Pascale et de Mme TESSONNEAU Pascale (titulaires) par M. GERMAIN Jean-Marc et M. CARROZZA François, et de M. DEBAISIEUX Nicolas (suppléant) par M. MILLANELLO Alain, et les installe immédiatement dans leurs fonctions.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée sur le site internet du Syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,



LE PRESIDENT

Gilles LONGO